

L'AMGVF et l'information géographique

Situation, difficultés rencontrées et améliorations obtenues

Résultats de l'enquête

Sommaire

Première partie – Présentation et synthèse	1
Deuxième partie – Résultats complets de l'enquête	
1 - Profil	4
1.1 - Organisme ayant répondu	4
1.2 - Personne ayant répondu au questionnaire	4
1.3 - Développement de l'information géographique	5
1.4 - Autres éléments ou informations significatifs, commentaires (Réponses libres)	10
2 - Difficultés rencontrées	11
2.1 – Difficultés sur les référentiels géographiques	11
2.2 - Difficultés sur la production des données	14
2.3 – Difficultés sur les règles techniques d'échange et la mise en œuvre du partage	16
2.4 – Difficultés concernant les droits de mise à disposition des données produites par la collectivité	17
2.5 - Mutualisation des actions	18
2.6 - Autres difficultés rencontrées - Commentaires généraux - Vœux particuliers (Réponses libres)	19
3 - Avantages et gains obtenus	20
3.1 - Evaluation des avantages	20
3.2 – Avantages et gains directs	21
3.3 - Avantages et gains internes aux services (non chiffrables probablement)	23
3.4 - Avantages et gains externes à la collectivité	24
Annexe – Questionnaire diffusé	

Première partie – Présentation et synthèse

Présentation

L'AMGVF et le CNIG ont décidé de lancer une enquête afin de mieux connaître les besoins et attentes des grandes villes en ce qui concerne le développement des usages de l'information géographique.

Afin d'atteindre cet objectif, un questionnaire a été établi, il est organisé en trois parties :

- Connaissance de la collectivité et **description de la situation actuelle** en matière de référentiels géographiques et de développement des usages
- Analyse des **difficultés rencontrées** selon cinq axes :
 - o les référentiels géographiques
 - o la production des données
 - o les règles techniques d'échange et la mise en œuvre du partage
 - o les aspects juridiques de la mise à disposition des données produites par la collectivité,
 - o les actions à mutualiser
- identification des différents **progrès, gains directs ou indirects**, internes ou externes, produits par l'utilisation des informations géographiques numériques.

L'enquête a été réalisée de début octobre à fin novembre 2006. Elle a été réalisée uniquement auprès des membres de l'AMGVF. La diffusion a été effectuée par voie électronique, à destination des responsables de services informatique ou systèmes d'information connus par l'AMGVF.

Le présent document offre un rendu strict des résultats de l'enquête, à partir des réponses des collectivités, qu'il s'agisse des questions fermées (réponse attendue oui ou non) ou des questions ouvertes : « indiquez les quelles », « commentaires », « autres éléments significatifs ».

Une synthèse en constitue la première partie.

Le texte du questionnaire est fourni en annexe.

Les réponses fournies ont été très complètes et détaillées. Les commentaires et observations sont nombreux, plus particulièrement pour la 3^e partie portant sur les gains et avantages procurés : en effet cette dernière totalise 112 observations sur un total de 162 émises pour l'ensemble du questionnaire (21 pour la partie 1 et 29 pour la partie 2).

Globalement, cette enquête offre une matière très riche tant sur la situation des collectivités que sur leurs difficultés rencontrées et que sur les perspectives de connaissance d'avantages et gains produits par les usages développés de l'information géographique.

Synthèse

La synthèse des réponses aux trois parties, situation, difficultés rencontrées et gains obtenus permet de dresser le tableau suivant.

Situation :

Les municipalités disposent en général d'un service dédié à l'information géographique, et dans plus de 70 % des cas, ce service a au moins six ans d'âge. Les principaux composants d'un référentiel géographique (orthophoto, filaires, plan parcellaire et adresse) sont accessibles dans tous les services. Des applications thématiques nombreuses et variées ont été mises en place, directement dans les services utilisateurs, avec l'appui du service spécialisé en information géographique. L'urbanisme – habitat, les réseaux, les espaces publics et les risques sont les principaux domaines développés, pour un total de plus de 160 applications.

Difficultés

Les difficultés rencontrées dans le développement de l'information géographique sont en général assez classiques : qualité des données produites, coordination de la production entre les différents acteurs, règles techniques (normes) complexes, règles juridiques limitatives ou floues.

Quelques particularités sont à mentionner :

- en matière de choix de référentiel géographique, les communes (ayant répondu) se répartissent en deux catégories : une moitié a fait le choix de levés à très grande échelle, l'autre celle du RGE de l'IGN,
- pour ces dernières, les modalités d'accès (tarifs, droits) paraissent compliqués et onéreuses,
- si la question de définition de recommandations thématiques communes reçoit l'assentiment d'une très large majorité (plus de 80 %), la mise en œuvre d'une solution de coordination pour permettre cette élaboration partagée soulève plus d'interrogations,
- la mutualisation au niveau local paraît nécessaire à tous, et une solution ou une aide pour organiser de tels dispositifs est à mettre en place.

Avantages et gains

Cette question revêt une importance particulière, dans la mesure où les dispositifs déployés sont souvent conséquents. Les réponses sont très positives et encourageantes :

- les gains directs sont nombreux, sous forme de dépenses évitées, (doublons, optimisation),
- les services des villes sont jugés plus performants,
- la communication et les services offerts au grand public sont très développés,
- les relations avec les professionnels sont améliorées.

En matière d'évaluation des gains, les villes sont plus prudentes sur de telles études, quelques unes seulement ont (ou vont) malgré tout engagé de telles démarches. Mais elles restent intéressées par les méthodes d'évaluation.

Conclusion

Les grandes villes sont en général (mais pas toutes) engagées depuis de nombreuses années dans le développement des usages de l'information géographique. Nombre de leurs applications touchent à l'urbanisme, aux risques et plus généralement au développement durable.

Dans le paysage communal français, elles constituent des centres de compétence considérables, qui auront toute leur importance dans la mise en œuvre de la directive INSPIRE.

La détermination des suites à retenir reste à faire par le CNIG et les membres de l'AMGVF.

2° partie – Résultats complets de l'enquête

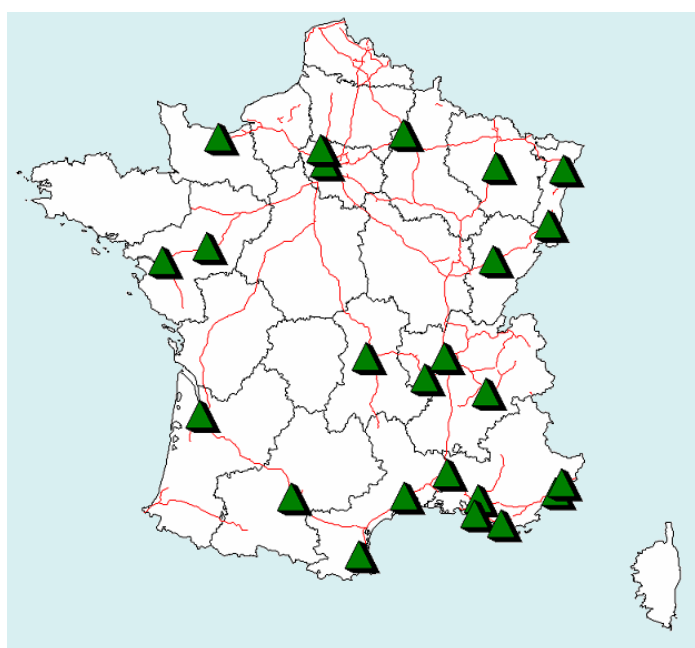
Cette partie fournit les résultats détaillés et exhaustifs de l'enquête, question par question posée. Pour chacune d'elles, un tableau récapitule les réponses, complété par un diagramme pour en faciliter l'appréhension. Les observations et suggestions des villes fournies dans les parties de libre expression du questionnaire sont reprises intégralement.

La numérotation des paragraphes et questions ci-après fait directement référence à la structure du questionnaire (cf.annexe)

1 - PROFIL

1.1 - Organismes ayant répondu

24 collectivités ont répondu, sur 94 appartenant à l'AMGVF, soit 25 % des membres. Elles représentent 7,6 millions d'habitants, soit 46 % de la population des organismes appartenant à l'AMGVF.



1.2 - Personne ayant répondu au questionnaire

Cette partie ne fait pas l'objet du dépouillement.

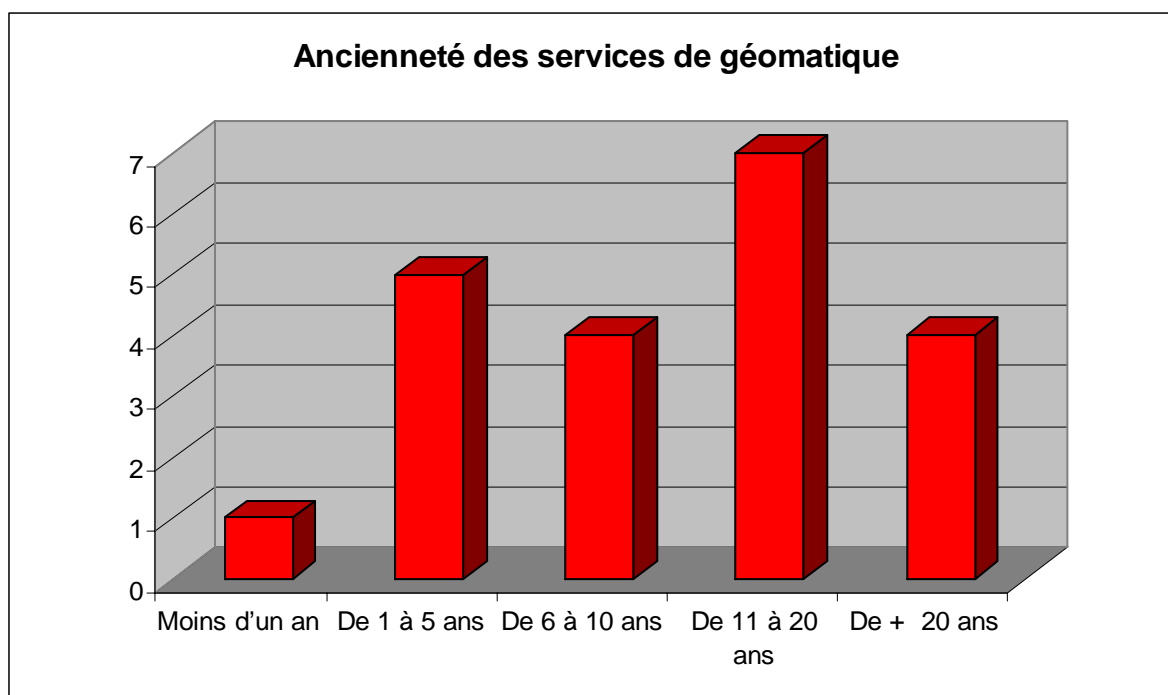
A noter que dans une situation, un élu et un responsable service ont répondu conjointement.

1.3- Développement de l'information géographique

1.3.1 - Services dédiés existants

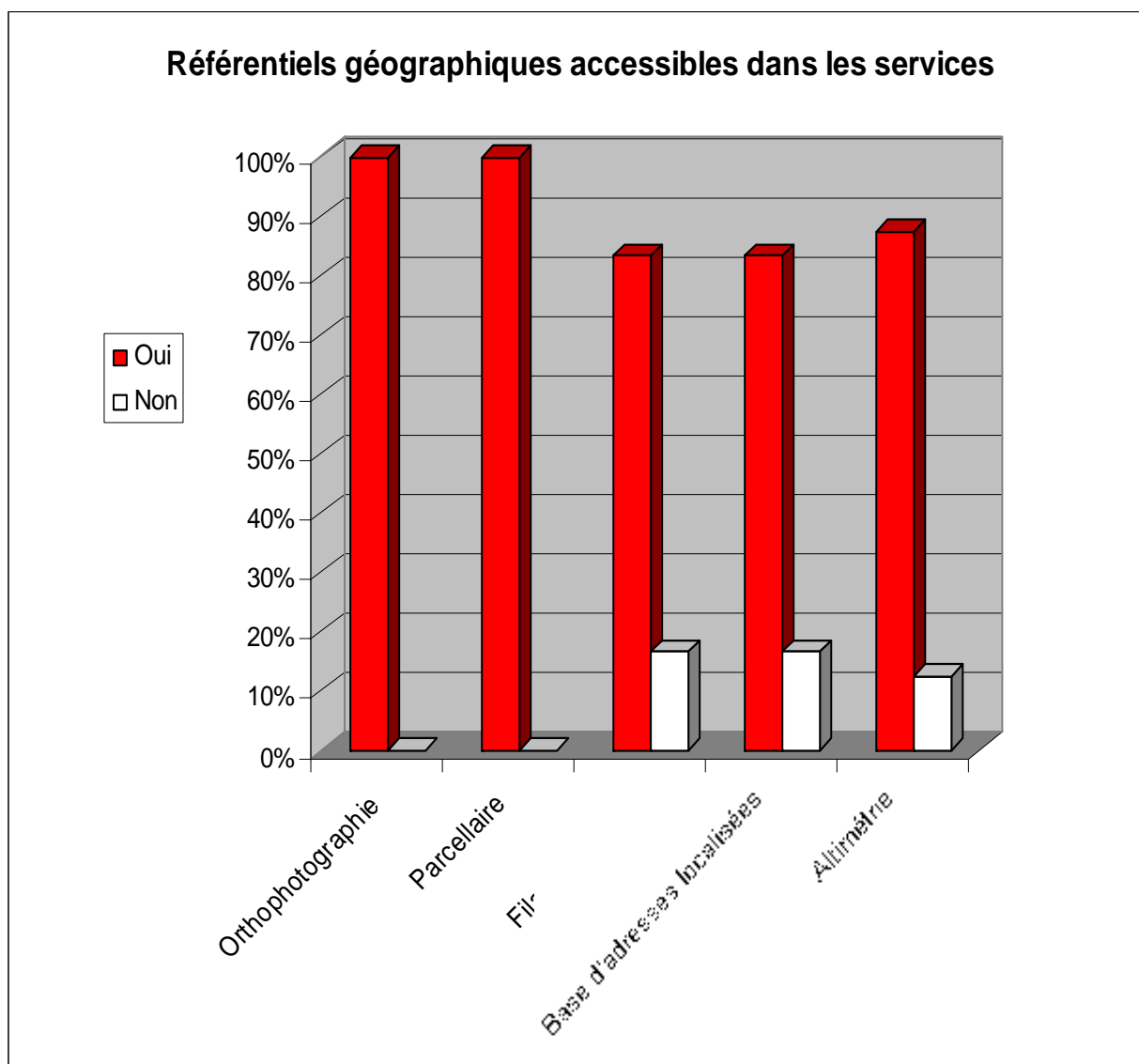
21 collectivités sur 24 ayant répondu ont mis en place un service spécialisé. Ce service est en général assez ancien, plus de 6 ans dans 70. % des cas

Ancienneté	Nombre
Moins d'un an	1
De 1 à 5 ans	5
De 6 à 10 ans	4
De 11 à 20 ans	7
De + 20 ans	4



1.3.2 - Quelles données géographiques de base sont accessibles dans les services potentiellement utilisateurs ?

Type de référentiel	Oui	Non
Orthophotographie	24	0
Parcellaire	24	0
Filaire de voirie	20	4
Base d'adresses localisées	20	4
Altimétrie	21	3



Autres bases de données accessibles (Réponses libres des collectivités)

- Fonds de plans, lieux et édifices (plusieurs mentions)
- Référentiel géographique local comprenant : BD topo 1/200, BD intermédiaire (type 2000) BD réseaux de référence altimétrique et planimétrique
- Topographie (corps de rue)
- Plan numérisé à GE (environ 20 % du DP)
- Topo 1/200
- Fonds topo
- Levés topo 1/200

- *Limites administratives*
- *Ilots INSEE*
- *BD de l'IGN*
- *SCAN 25 (plusieurs mentions)*
- *BD topo (plusieurs mentions)*
- *Plan raster avec 4 niveaux d'échelle*
- *Plan d'agglomération*
- *Découpages institutionnels*
- *Occupation du sol*
- *Photos de façades*
- *Volume 3D des bâtiments*
- *Courbes niveaux*
- *Géologie*
- *POS, zones naturelles etc...*
- *POS*
- *Réseaux*
- *Chantiers*
- *Réseaux (plusieurs mentions)*

1.3.3 - Des règles pour la mise à disposition des données produites ont-elles été définies ?

De telles règles ont été définies dans **22 situations**.

1.3.4 - Quelles sont les applications thématiques engagées ou opérationnelles :

Thématique	Engagé	Opérationnel
Domaine public	5	10
Voirie (entretien)	2	7
Voirie (exploitation)	1	9
Eclairage public	2	14
Réseaux humides (EP, EU)	3	15
Réseaux secs (télécoms, câble, ...)	6	7
Ordures ménagères	3	7
Patrimoine	8	10
Espaces verts	6	10
Planification	4	9
Application du droit des sols	1	19
Logement social	3	8
Foncier	4	17
Développement économique et tourisme	3	6
Concertation (projets d'aménagement, d'urbanisme)	3	11
Gestion de risque		
▪ inondation	6	9
▪ incendie	4	5
▪ mouvements de terrain	4	6
▪ industriel	6	6

Liste des autres applications développées (Réponses libres des collectivités)

- chantiers de voirie,
- POS/PLU,
- jalonnement directionnel,
- accidents routiers, antennes GSM
- hygiène et salubrité
- n° vert citoyen
- recensement de la population
- transport
- SITAC (situation tactique marins pompiers)
- consultation matrice cadastrale
- cimetières et visualisation 3D de la ville
- carte du risque
- recensement des aléas
- observatoire des risques
- inventaire du paysage architectural et urbain
- recensement de la population
- référentiel des voies propres à la ville
- affaires culturelles (recensement d'œuvres d'art, orgues, plaques commémoratives, monuments historiques)
- propreté (mobillier)
- gestion des réseaux (assainissement en cours, eau opérationnelle, collecte des déchets (à l'étude)
- observation des commerces (à l'étude)
- observatoire foncier agricole
- gestion des zones d'activités (entreprises + jalonnement)
- Intra-extranet de consultation de données géographiques avec 150 partenaires externes et 1300 utilisateurs internes
- Observatoire foncier agricole

Classement thématique

Une classification sur l'ensemble des applications développées met en évidence les applications développées prioritairement par les grandes villes :

Thématique	Applications développée
Urbanisme – Habitat	56
Réseaux	44
Risques	31
Espaces publics	31
Voirie	20
Concertation / Communication	14
Développement économique	10
Divers	5

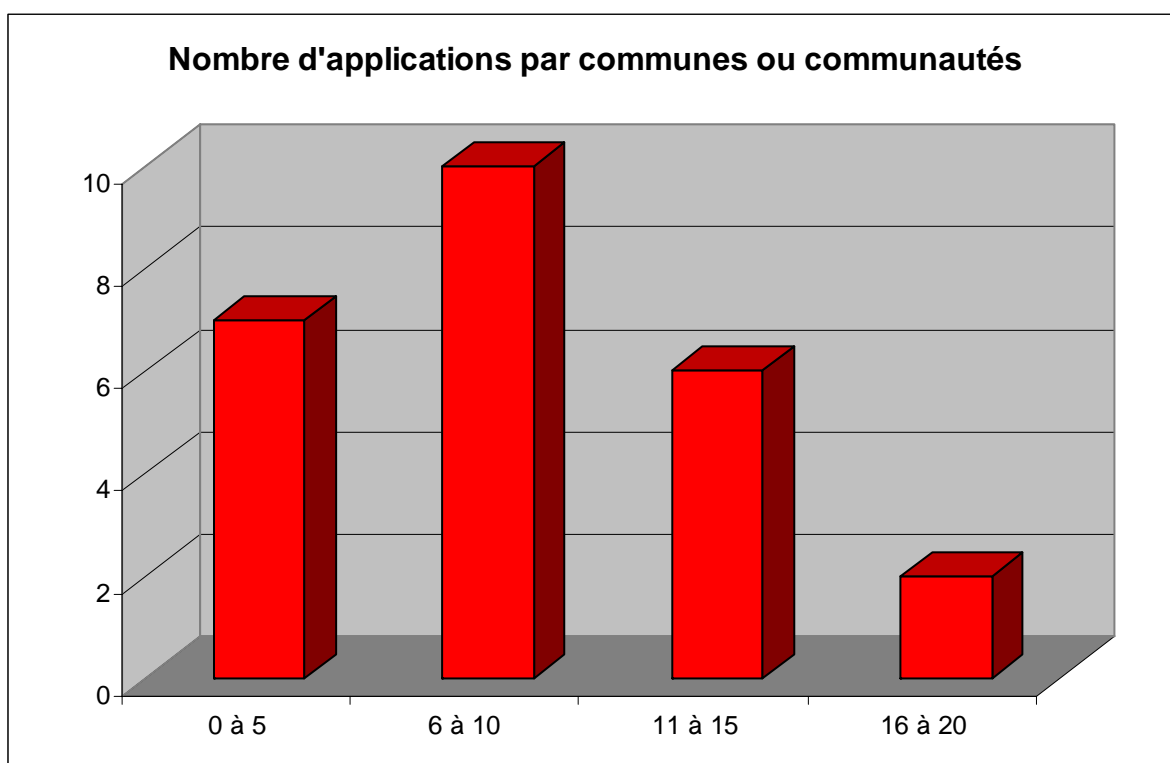
Les domaines de l'urbanisme et de l'habitat et des réseaux constituent les deux champs prioritairement investis, les domaines des risques et des espaces publics arrivent ensuite. La voirie et la concertation/communication ont des marges de progression importantes.

Dans les divers, à signaler les thèmes de l'hygiène, celui de recensement et celui des transports.

Bilan du nombre d'applications développées par les collectivités

Le nombre d'applications développé par ville reflète l'expérience emmagasinée : les plus anciens ont mis en place jusqu'à 20 applications, les plus récents pratiquement pas. La majorité en a toutefois mis en place moins de 10.

Nombre d'applications	Nombre de communes ou communautés
0 à 5	7
6 à 10	10
11 à 15	6
16 à 20	2



1.3.5 - Ces applications sont-elles plutôt mises en œuvre au sein du service géomatique que dans les services utilisateurs ? (Réponses libres des collectivités)

Il ressort que les applications sont en très large majorité mises en place directement dans les services en charge de la mission, et qu'un appui du service spécialisé est fourni.

- Les applications métiers sont de la responsabilité des services utilisateurs maîtres d'ouvrage et préparés par le service SIG en relation avec le service informatique maître d'œuvre
- Le développement des applications est fait au service SIG, leur utilisation est de la responsabilité des services utilisateurs
- Dans les services utilisateurs responsabilité de ces services
- Dans les services utilisateurs
- Les applications sont de la responsabilité des services utilisateurs maîtres d'ouvrage et préparés par le service informatique maître d'œuvre de l'application avec des solutions techniques imposées par le service informatique
- Les applications métiers sont de la responsabilité des services utilisateurs maîtres d'ouvrage et préparés par le service SIG en relation avec le service informatique, maître d'œuvre

- *Le service SIG a le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études menées par les services opérationnels*
- *La conception, l'organisation (gestion des données et des droits) et les développements informatiques sont faits au niveau du service informatique. L'exploitation (saisie de données, édition de cartes) est plutôt faite dans les services.*
- *lorsque les bases de données alphanumériques d'un gestionnaire semblent complètes et homogènes, alors il est proposé au service gestionnaire d'interfacer ses données avec les données graphiques. Cette prestation est assurée par la DSI et le service Plan-informations géographiques. Le gestionnaire continue à maintenir ces données uniquement depuis l'applicatif intégrant la composante géographique XY.*

1.4- Autres éléments ou informations significatifs, commentaires (Réponses libres)

- *mise en place d'une cellule dédiée à la géomatique est en projet*
- *le service SIG est un service de ressources rattaché au service informatique. Les services utilisateurs sont gestionnaires de leurs données métiers*
- *nous avons la particularité d'avoir une direction générale unique entre la Ville et la communauté d'agglomération. Ainsi dans l'organisation on retrouve des services municipaux, communautaires et mutualisés (travaillant pour les 2 entités). Depuis janvier 2004, le service BDU-topographie est mutualisé suite à la compétence de création et de gestion d'une BDU partagée entre la Communauté et les communes membres.*
- *le service de gestion des données urbaines est rattaché au DGA Ressources et travaillé en étroite collaboration avec la DSIT. Le SGDU est en charge de la partie fonctionnelle du SIG (besoins utilisateurs, données, spécifications fonctionnelles ...) et la DSIT s'occupe de l'administration du SIG, de la gestion et mise en œuvre des outils informatiques, des aspects réglementaires (CNIL, normes) et financiers (budget, marché).*
- *une application de consultation géographique a été mise en œuvre dans le portail de la ville. Une application intranet est à la disposition des agents de la ville.*
- *nous assistons les services et fédérons les actions autour des données de référence que nous gérons*
- *projet de renouvellement du SIG en cours sous forme d'un dialogue compétitif*
- *le service SIG est un service de ressources rattaché au service informatique. Les services utilisateurs sont gestionnaires de leurs données métiers*
- *le RGE ne satisfait pas aux besoins des grandes villes qui ont un besoin de connaître plus finement les éléments du domaine public avec notamment les bordures de trottoir, îlots directionnels et une précision comprise entre le 1/200 et le 1/1000*
- *une gestion fine des droits d'accès par utilisateur permet de garantir la protection des données référentielles et thématiques du SIG.*
- *concernant les données échangées avec nos partenaires publics et privés, un acte d'engagement de non réutilisation des données en dehors de l'objet initial est transmis systématiquement.*

2 - DIFFICULTES RENCONTREES

Cette partie traite de cinq domaines possibles de difficultés :

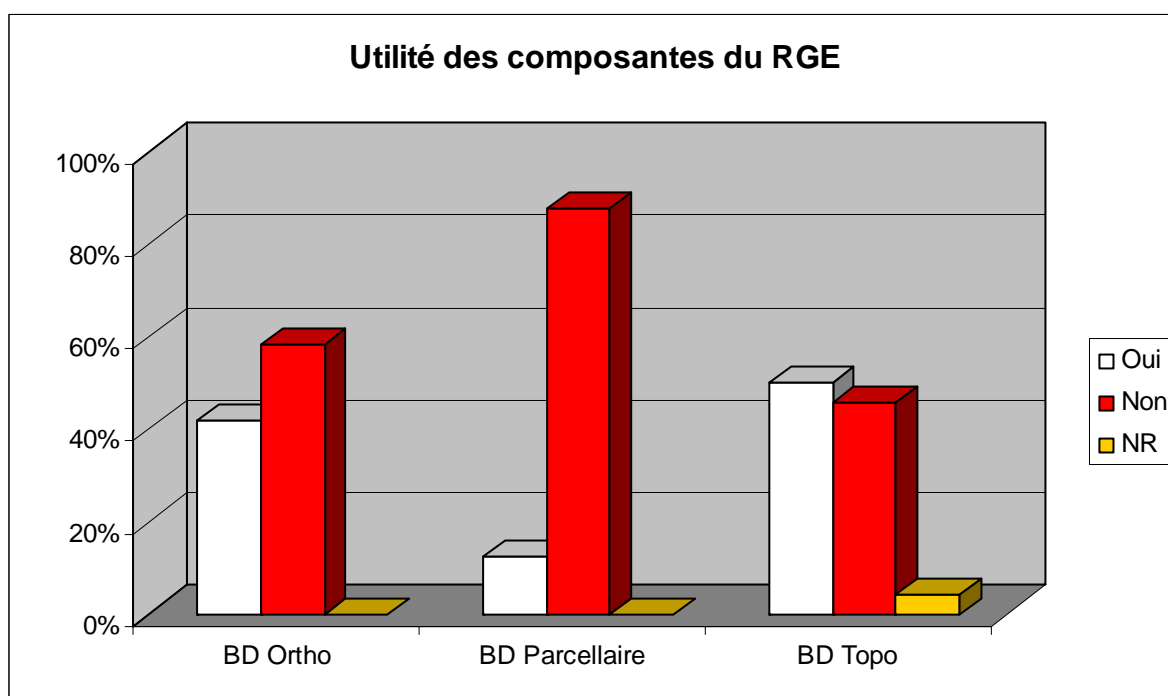
- les référentiels géographiques,
- la production des données,
- les règles techniques d'échange,
- les droits de mise à disposition,
- la mutualisation.

2.1 – Difficultés sur les référentiels géographiques

2.1.1 - Les composantes du RGE vous sont-elles utiles ?

Composante	Oui	Non	NR
BD Ortho	10	14	-
BD Parcellaire	3	21	-
BD Topo	12	11	1

Les avis sont partagés pour la BD Ortho et la BD Topo, ce qui correspond à un choix fait en amont sur des bases de données à très grande échelle ou non. Par contre, cette répartition n'apparaît pas pour la BD Parcellaire.



2.1.2 - Avez-vous des remarques à apporter sur :

	Oui	Non	NR
Le cadastre PCI :			
o La géométrie (continuité, décalages, ...)	14	9	3

o Les délais de mise à jour	14	10	2
o Le non partage du PCI avec les services de l'Etat	9	11	4
Les levés à très grande échelle (centimétriques)	14	7	3
La politique de licence et d'usage des bases de données en France	13	8	3

Remarques sur les levés à grande échelle (Réponses libres)

- l'absence d'une source de données gratuite et homogène (comme le cadastre) enlève beaucoup d'intérêt à ces données
- ce sont des données très utilisées
- levés faits par des géomètres
- difficultés :
 - o problèmes de précision,
 - o fréquence et mise à jour,
 - o financement,
 - o compréhension du besoin des décideurs,
 - o d'ordre organisationnel,
 - o besoins différents voire contradictoires selon les services et d'ordre fonctionnel,
 - o les récolements après travaux ne sont pas toujours effectués,
 - o juxtaposition de données de précision différente entre topo et référentiel
 - o de partage entre l'agglo et les communes (mais certains tentent d'uniformiser ce type de données)
- leur disponibilité sous forme de BD structurée est indispensable au niveau d'une agglomération, elle est facteur d'importantes économies et de gains substantiels par rapport à une production à la demande
- ce ne sont pas des référentiels
- le RGE ne prend pas en compte cette problématique indispensable au SIG d'une commune

Remarques sur la politique de licence et d'usage des bases de données en France (Réponses libres)

Les remarques faites traduisent :

- un vœu de plus grande liberté d'accès aux bases de données, sinon la gratuité,
- des regrets sur la complexité du dispositif d'accès,
- la nécessité de partenariats, ais l'absence d'aide pour leur montage,
- des soucis vis-à-vis du droit de propriété.

Liste des remarques

- il paraît anormal que l'Etat ou ses établissements s'approprient les bases des collectivités territoriales financées sur leurs fonds propres
- il est dommage que l'IGN re-commercialise aux collectivités des données qui ont été financées par les collectivités territoriales
- usage du cadastre PCI à éclaircir : quels sont les droits de la collectivité, sachant qu'elle a financé une grosse part de la numérisation : co-propriétaire ?
- nécessité de dépenser de l'énergie pour monter des partenariats permettant de réduire les coûts
- des politiques de mutualisation entre partenaires locaux devraient être mis en place
- flou sur la législation française en la matière, notamment par rapport au départ à la propriété des données créées
- non concerné car nous ne nous servons pas de BD diffusées par les producteurs de référentiels publics
- nous produisons nos propres référentiels géographiques sauf pour le plan cadastral
- nous produisons un référentiel géographique (parcellaire et ortho) partagé entre acteurs publics
- nécessité d'une grande cohérence de tarification entre services de l'Etat et Collectivités locales
- données trop chères
- les coûts d'acquisition et d'usage des produits IGN sont beaucoup trop élevés
- barèmes complexes et tarifs élevés quand il s'agit de diffusion électronique ou d'intégration de fonds de cartes publics dans des documents composites à destination du public
- tout est payant et la reproduction et la diffusion des données est limitée
- il faut régulièrement payer un complément pour un usage spécifique :
 - o diffusion en ligne = droit de représentation électronique
 - o tirages en grand nombre = droit de représentation graphique

- *le principe de licence avec des droits étendus est bien plus simple à gérer*
- *l'absence d'une source de données gratuite et homogène comme peut l'être le cadastre enlève beaucoup d'intérêt à ce type de données*
- *pas de politique de gratuité des données publiques*
- *le principe de la gratuité de l'information publique est normalement acquis au niveau français et européen*
- *plus de gratuité de la part de l'Etat, plus de diffusion de la part des collectivités*
- *les bases de données devraient être libres d'accès pour les données non confidentielles (gratuites) aux services publics*

Autres éléments significatifs, commentaires (Réponses libres)

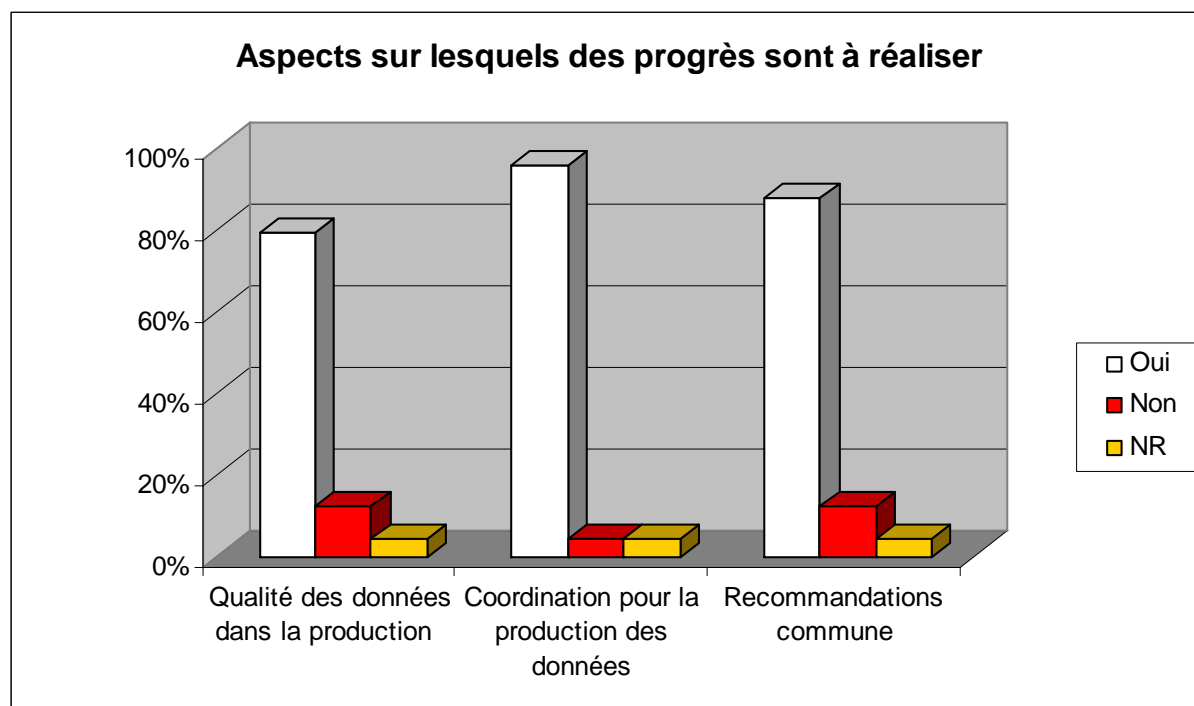
- *A ce jour je suis en train de monter un référentiel géographique intercommunal (RGI) qui se veut être une plateforme unique d'échange de données territoriales entre les pôles de PMCA et avec les communes membres. A ce titre, les principaux référentiels renseignés d'une matrice et absents sur notre territoire, seront à créer, à savoir*
 - *un RGI cadastre label DGI*
 - *un RGI Documents d'urbanisme : zonage, ER, EBC, PPR, ER, DUP ..*
 - *un RGI voie : vectorisation polygonale des domaines publics viaires*
- *la BD Topo serait beaucoup plus utile si la précision était de l'ordre du 1/2000*
- *Le RGE ne satisfait pas aux besoins des grandes villes qui ont un besoin de connaître plus finement les éléments du domaine public avec notamment les bordures de trottoir, ilots directionnels et une précision comprise entre le 1/200 et le 1/1000*
- *L'orthophotographie n'est pas fournie par l'IGN, mais par un prestataire qui a remporté le dernier marché. Le parcellaire et les données Majic2 de l'agglomération sont fournis par la DGI dans le cadre d'une convention.*
- *le besoin grandissant d'une continuité territoriale des plans cadastraux assemblés actuellement par commune*
- *Incohérence entre les données de la matrice et les données du plan cadastral*
- *Manque d'une méthodologie nationale sur le référentiel adresses*
- *Un projet de plan de corps de rue simplifié à l'échelle du 1/200 est à l'étude pour répondre au besoin principal en milieu urbain*
- *BD parcellaire : non car cadastre PCI existant*
- *Nous gérons notre propre BD parcellaire*
- *la plupart des données sont captives de l'IGN*
- *comment associer entre services de l'Etat et CL des flux financiers et le principe de subsidiarité ?*
- *Assouplissement récent appréciable dans les droits d'usage du plan cadastral. Démarche à poursuivre et exemple à suivre.*
- *La production de données géographiques est basée sur le référentiel géographique à très grande échelle (RG TGE) mis à jour en permanence (110000 changements par an). Il permet de produire par simple généralisation, donc à coût marginal, les données de niveau plus petit (celles du RGE). Ce référentiel constitue un langage commun aux acteurs locaux, depuis les études préalables jusqu'à l'exécution des travaux sur le terrain. Il est coproduit, depuis 35 ans, dans le cadre d'un partenariat associant 10 acteurs locaux, à l'exclusion des services de l'Etat qui ont toujours refusé d'y participer. Le partenariat assure sa mise à jour permanente.*

2.2- Difficultés sur la production des données

D'après vous, des progrès doivent-ils être accomplis – par vous, par l'Etat ou par les producteurs - sur les aspects techniques suivants :

Aspects sur lesquels des progrès sont à accomplir	Oui	Non	NR
La prise en compte de la qualité des données dans la production	19	3	1
L'absence de coordination pour la production des données, entraînant plusieurs saisies du même lot (en interne ou par d'autres organismes)	23	1	1
Le manque de recommandations communes (cahiers des charges, modèles de données)	21	3	1

Les difficultés rencontrées pour la production des données sont reconnues, qualité, absence de coordination et manque de recommandations communes. La mutualisation est reconnue comme une nécessité par de nombreuses villes, que ce soit pour les référentiels, les données, les recommandations, les moyens.



Autres sujets, commentaires (Réponses libres)

- ces points ne me semblent pas pertinents pour une commune, et je réponds en tant qu'agent d'une commune. Ma réponse serait différente si j'appartenais à une collectivité de type communauté de commune ou conseil général,
- lancer une politique concertée d'acquisition de données référentielles
- lancer une politique de sensibilisation des décideurs à l'information géographique
- application du principe de subsidiarité, notamment dans la problématique de mise à jour,
- Il existe un manque évident de mutualisation en règle générale, que ce soit dans le partage des coûts que dans les échanges de données entre l'ensemble des acteurs
- La mutualisation des données (référentiels) doit devenir au plus vite un objectif prioritaire
- La difficulté de mutualiser les moyens pour produire un résultat attendu par beaucoup de services publics notamment sur le plan 1/200, mais aussi sur les autres données géographiques de référence est un obstacle majeur pour développer une IG adaptée
- absence de coordination : surtout pour les plans topographiques
- La difficulté de mutualiser les moyens pour produire un résultat attendu par beaucoup de services sur les données géographiques de référence au niveau des agglomérations urbaines est un obstacle majeur pour développer une IG répondant aux besoins locaux.

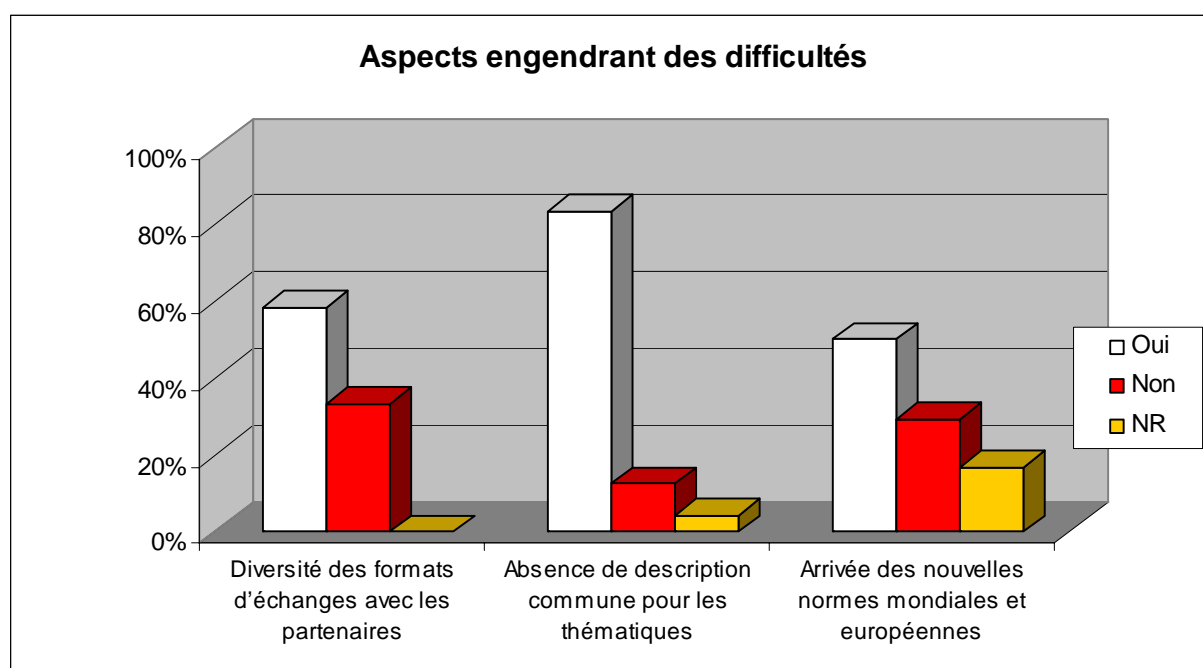
- *débat récurrent entre la production d'adresses au niveau local et les demandes de l'Etat au travers de l'INSEE pour valider ce que la ville a déjà produit ...aberrant !*
- *Quel est l'intérêt du RGE pour une grande collectivité sachant qu'en général le parcellaire est obtenu auprès de la DGI, l'orthophotographie peut être acquise via le privé avec une résolution importante et la base de données adresses constituée en interne ?*
- *l'accès facilité à des bases de données géographiques généreraient des gains de temps importants*
- *que cela se fasse au détriment de la richesse des fonds traditionnels (risque d'émergence de cartographies d'autant plus facilement actualisées que pauvres)*
- *le dispositif de production actuel souffre de doubles emplois notoires*
 - o *au niveau du cadastre : levés de bâtiment et mise à jour du plan en double (les négociations visant à mettre en place une coordination équilibrée durent depuis plus de 30 ans !)*
 - o *nous avons proposé de fournir des informations à l'IGN dans des conditions restant à définir : pas de réponse depuis un an*
- *Non uniformité des conventions graphiques entre coupures scannées (par exemple entre 1/25000 standard et top 25)*
- *des modèles de structures de données géographiques sous forme de catalogue (uniformisation des bases de données) pourraient être utilisés pour la mise en oeuvre d'applications géomatiques,*
- *manque de recommandations communes : on s'appuie surtout sur les exemples d'autres collectivités,*
- *problématique de l'échange des données et des conversions sous différents formats*
- *qualité des données : surtout au niveau du cadastre PCI*
- *Délais de mise à jour à raccourcir pour données de référence numériques et imprimées à moyenne échelle, sans*

2.3– Difficultés sur les règles techniques d'échange et la mise en œuvre du partage

Quels aspects sont porteurs de difficultés ?

Types d'aspects	Oui	Non	NR
La diversité des formats d'échanges avec les partenaires	14	8	0
L'absence de description commune pour les thématiques : dictionnaires, nomenclatures, thésaurus, catalogues,	20	3	1
L'arrivée des nouvelles normes mondiales et européennes	12	7	4

Il faut souligner que, même pour les grandes villes, les aspects techniques constituent souvent des difficultés réelles (normes, formats).



Autres points, commentaires (Réponses libres)

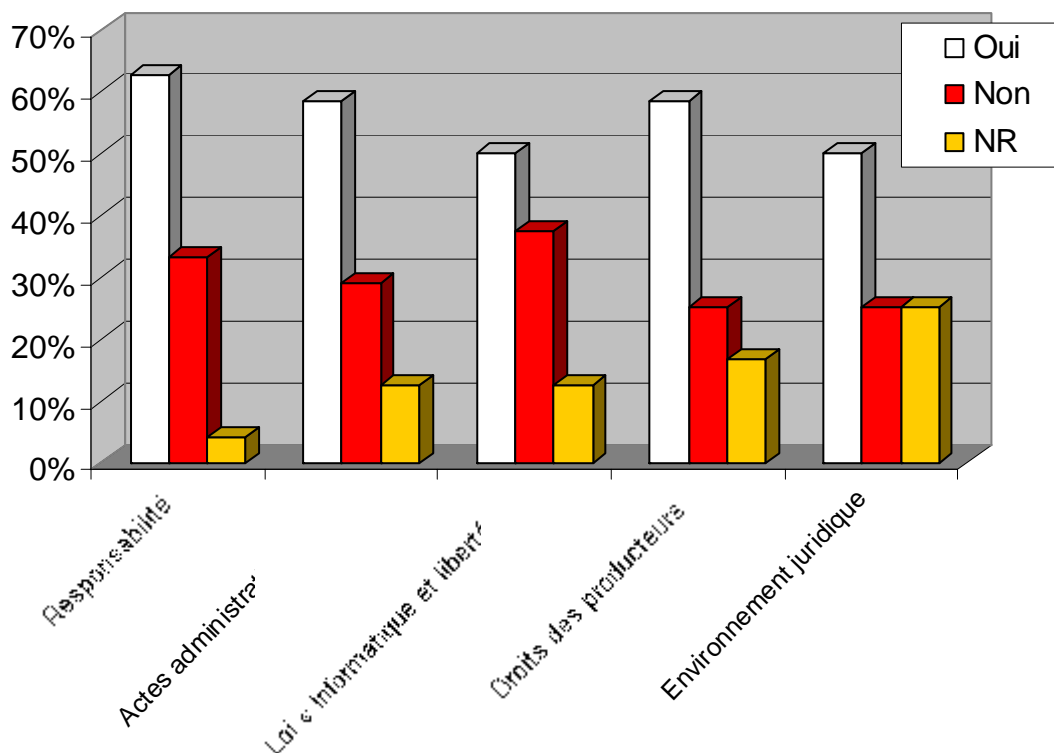
- les normes sont trop complexes au niveau de la métadonnée, si bien que chacun adapte à sa manière les normes, d'où finalement des nomenclatures non homogènes
- GéoPortail/INSPIRE
- renseignement de l'échelle de saisie de la donnée géographique
- Le manque de visibilité concernant la réglementation de l'information géographique au niveau national et européen (directive INSPIRE, norme ISO 19115 sur les métadonnées par exemple) et son application à l'échelon territorial
- diversité des formats d'échanges avec les partenaires : de moins en moins
- Les normes sont peu exploitées ; le format (avec ses exigences propres) est une contrainte majeure
- Rencontre prévue en octobre 06 sur le géocatalogue national avec M. Trouillard du BRGM
- les divers systèmes de coordonnées
- lorsque les données sont gratuits et accessibles par Internet alors le client accepte le MCD du fournisseur
- l'absence d'un cadre réglementaire sur l'échange entre services publics
- l'absence d'un cadre de recommandation pour l'échange entre services publics

2.4– Difficultés concernant les droits de mise à disposition des données produites par la collectivité

Les items suivants sont-ils pénalisants pour la mise à disposition de données ?

	Oui	Non	NR
Le risque d'engagement de la responsabilité de la collectivité	15	8	1
La production d'actes administratifs sous forme papier alors que tous les documents sont numériques (par exemple pour les PLU)	14	7	3
Les difficultés à appliquer la loi « Informatique et libertés »	12	9	3
La connaissance des droits des différents producteurs	14	6	4
L'application de l'environnement juridique français et européen ?	12	6	6

Difficultés pour la mise à disposition des données



Les aspects juridiques sont toujours considérés majoritairement comme un frein à la mise à disposition de données. Toutefois, un tiers des villes a mis en place des solutions visiblement satisfaisantes.

Autres points, commentaires (Réponses libres)

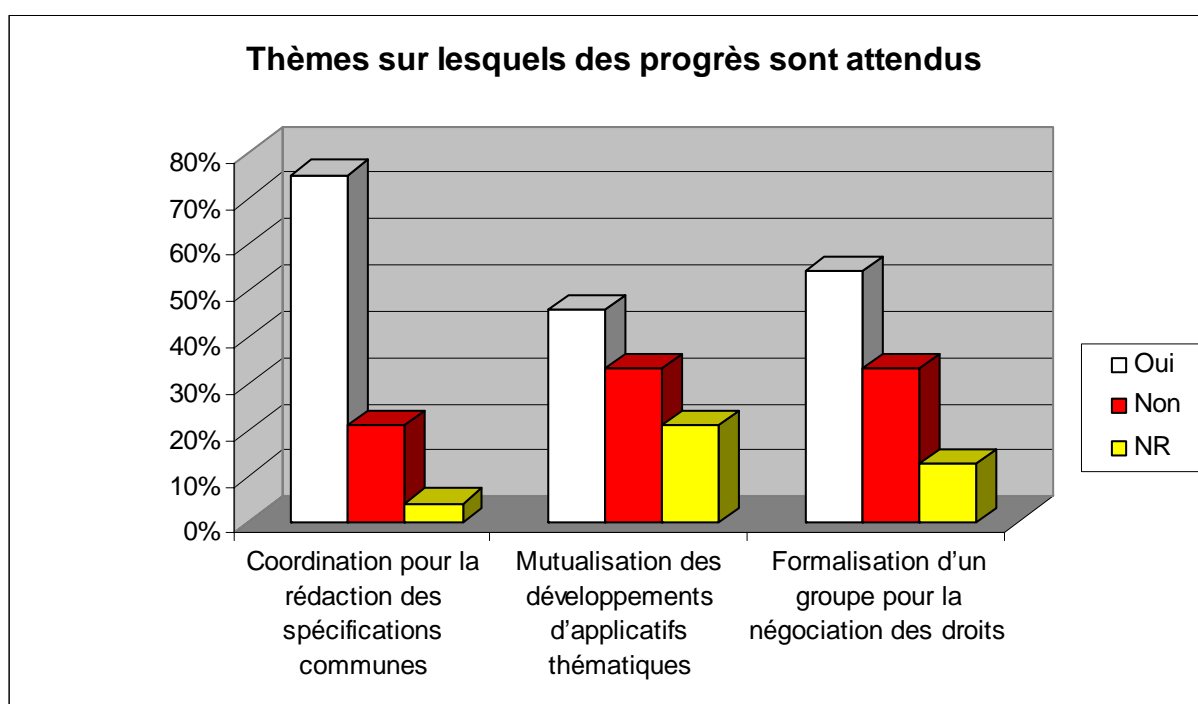
- loi n° 2005-1319 du 26.10.2005
- la difficulté provient également du fait que la mise à disposition de données produites par la mairie s'accompagne généralement d'autres données venant de différents producteurs
- l'intérêt porté par les partenaires et la collectivité pour les conventions administratives de mise à disposition de données géographiques et descriptives : en effet, ils ne mettent pas en avant les risques de sécurité et de protection des données pourtant très importants
- difficulté de facturation
- concernant la loi informatique et libertés, le problème est plutôt l'interdiction de diffuser, notamment l'adresse
- les contraintes de la CNIL concernant la mise en ligne sur Internet des numéros de parcelles et des points d'adresse (identifiants indirects)

- la difficulté d'appréhender la mise en œuvre pratique de la directive européenne "réutilisation des données publiques"
- pas de spécifications techniques au niveau de l'OpenGéospatialConsortium (OGC) sur les mesures de sécurité en matière de services Web géographiques (test GeoDRM)

2.5- Mutualisation des actions

D'après vous, des progrès doivent-ils être accomplis sur les aspects suivants ?

Thèmes sur les quels des progrès sont attendus	Oui	Non	NR
La coordination pour la rédaction des spécifications nécessaires à la mise au point des applicatifs thématiques ?	18	5	1
La mutualisation des développements d'applicatifs thématiques sur des logiciels libres ?	11	8	5
La formalisation d'un groupe pour la négociation des droits de licences et de maintenance auprès des éditeurs de logiciels ?	13	8	3



Autres points, commentaires (Réponses libres)

- les visions, besoins et intérêts des diverses collectivités sont à mon sens trop disparates pour permettre autre chose que des collaborations très ponctuelles
- y-a-t-il un sens à vouloir mutualiser les "actions" pour des acteurs différents (échelle, clients ...)
- besoins en applicatifs thématiques très variés en fonction des compétences des collectivités => difficultés de mutualisation
- la place de l'IG dans certaines collectivités ou services communautaires
- aujourd'hui la partie production et mise à jour des données me semble beaucoup plus importante que cette partie applicative. Une application sans données fiables n'est pas pérenne
- le marché de la géomatique étant dominé par quelques éditeurs qui imposent des prix de licences élevés, il serait souhaitable de développer des SIG basés sur des logiciels libres. On trouve quelques références intéressantes pour la cartographie Web comme Mapserver mais rien hormis Grass pour la partie SIG expert
- concernant les applicatifs thématiques la difficulté vient du couplage de l'appli géomatique avec une appli de gestion et donc que l'appli géomatique ne fonctionne presque jamais de façon indépendante. En effet, la structuration des données étant spécifique à l'une ou l'autre des applications, il reste difficile d'uniformiser les bases notamment lorsqu'un besoin de géolocalisation de données non géoréférencées apparaît

- mutualisation pour la production et la mise à jour des référentiels à grande échelle
- en terme de mutualisation l'effort devrait être porté sur la production locale d'un référentiel à très grande échelle, basé sur le double mécanisme suivant :
 - o capitalisation de la production des plans topographiques et fonciers, réalisés préalablement aux projets par les différents acteurs de l'aménagement urbain en vue de constituer un référentiel commun, par la pérennisation des données qui jusqu'à présent ne servent qu'à un usage unique (données dites "jetables")
 - o mutualisation des crédits de dépense, affectés aujourd'hui à ces productions, pour financer la réalisation de ce référentiel commun (création d'un pot commun de dépenses de fonctionnement existantes)
- développer l'animation locale entre EPCI et communes

2.6- Autres difficultés rencontrées - Commentaires généraux - Vœux particuliers (Réponses libres)

- effectivement c'est triste de redevoir inventer la poudre pour chaque application métier dans les domaines techniques,; voirie, espaces verts, chantiers
- il faudrait qu'il y ait des réflexions au sein du groupe de travail métier (et non SIG ou informatique) de l'AITF par exemple
- mettre en place dans chaque région des centres d'information géographique tel que le CRIGE PACA : par rapport aux demandes ascendantes des utilisateurs locaux en SIG
- pour l'information, depuis que je suis en place (5 ans), je n'ai eu connaissance d'aucun CDIG, instance pourtant nécessaire à cette échelle et rendu possible par simple demande du préfet
- il manque un cadre juridique et réglementaire pour faciliter les échanges entre services publics et pour cofinancer des besoins identiques à plusieurs services publics : (ex. plan 1/200 du domaine de voirie, orthophoto, etc...)
- favoriser l'innovation dans les collectivités locales. Les solutions du marché ne sont pas toujours très bien adaptées à la réalité territoriale française. L'expérimentation, l'émulation entre idées originales et leur application peut instaurer une dynamique de service public
- la donnée géographique n'est pas toujours publique et peut répondre à des règles de confidentialité et de sécurité qui sont à gérer finement dans des outils d'administration. Tous les éditeurs SIG et même les solutions libres peuvent exploiter le service Web géographique WMS mais les autres services de l'OGC (WFS, WCS, WTS, etc..) ne sont pas encore entièrement implémentés
- le cascading ou chainage de services Web géographiques paraît impossible à l'heure actuelle dès lors que la donnée géographique n'est pas publique
- il manque une reconnaissance des compétences locales pour la réalisation des référentiels géographiques, leur pilotage et leur compétence territoriale (ex BD topo urbaine, orthophoto, etc...)

3 - AVANTAGES ET GAINS OBTENUS

3.1 - Evaluation des avantages

Evaluation obtenue : deux collectivités ont réalisé ou fait réaliser une évaluation des gains obtenus par l'utilisation de l'information géographique.

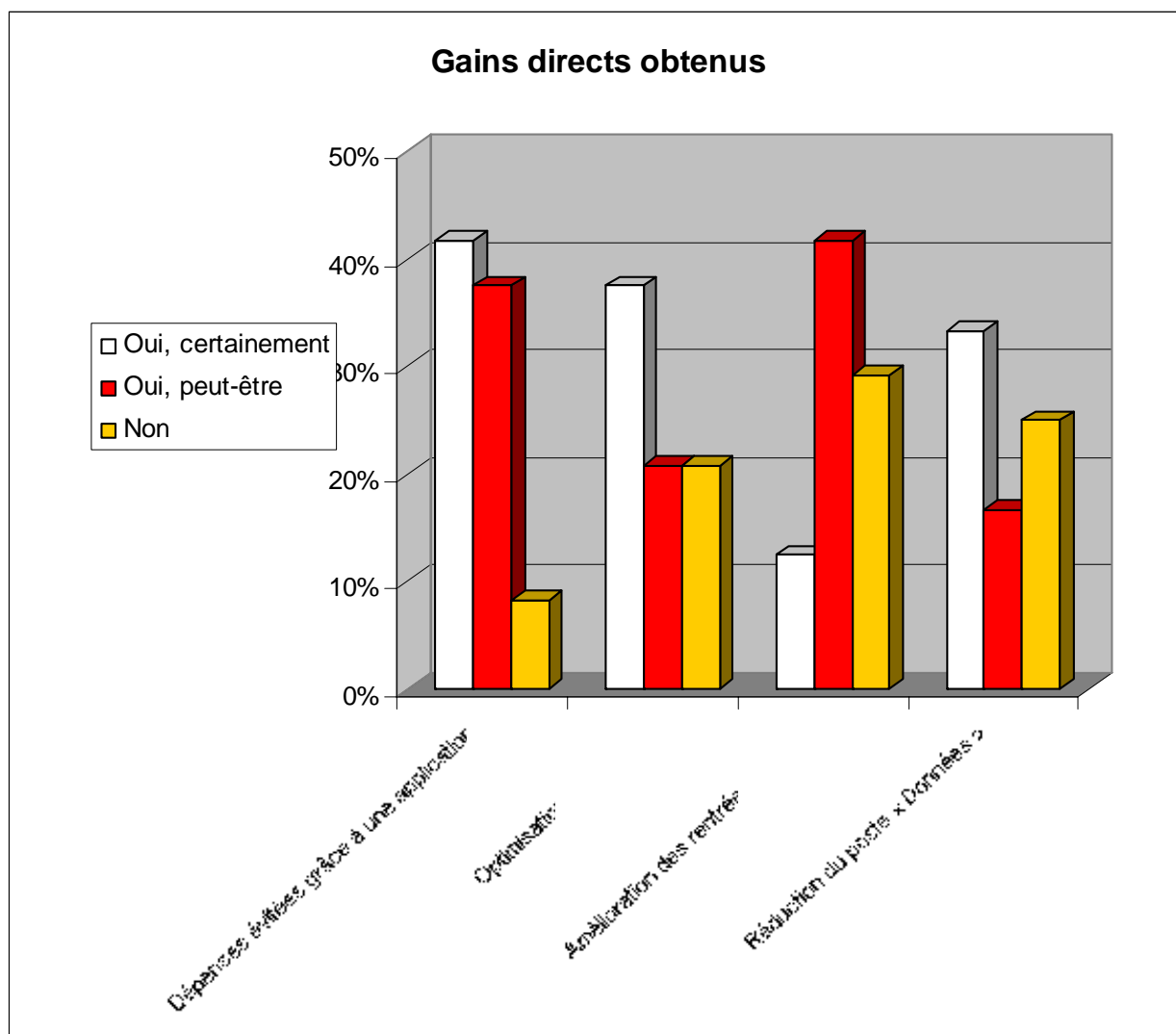
Commentaires (Réponses libres) :

- *une étude d'orientation stratégique en matière de production d'exploitation et de diffusion de données géographiques de référence vient d'être réalisée. Celle ci comporte une analyse de la valeur basée sur une comptabilité analytiques du partenariat local des 30 dernières années. Le référentiel géographique local à très grande échelle a permis de*
 - o *optimiser la gestion des patrimoines,*
 - o *améliorer la sécurité des ouvrages*
 - o *réduire les délais de conception des projets,*
 - o *sécuriser les interventions sur le terrain*
 - o *réaliser des économies d'échelle*
 - o *produire des gains*
 - o *assurer la maîtrise de la diffusion des données géographiques*
- *une démarche d'analyse de la valeur est en cours au niveau des services producteurs de données métier, dans le cadre du renouvellement de l'outil SIG,*
- *cette activité est nouvelle à la ville et je n'en suis pas encore à l'évaluation*
- *cette étude pourra être faite après la mise en application du RGI et d'un serveur SIG communautaire. Pour l'instant, j'ai juste réalisé un diagnostic sur l'état des usages et du traitement des données géographiques la communauté et sur les communes membres : combien de logiciels, d'utilisateurs, quelle est la qualité et le délai de mise à jour des données existantes, quels sont les projets d'acquisition de données référentielles*
- *non car c'est un projet qui débute*
- *gains directs sur les levés topo au 1/200ème : coût annuel évité : 50 000 € (1 seule commande et réduction du coût)*
- *évaluation en cours d'étude pour la mise en œuvre d'un référentiel topographique au 1/200*
- *une fois le renouvellement de notre SIG effectué, une évaluation des gains obtenus sera réalisée notamment via la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord*
- *un schéma directeur SIG est en cours d'élaboration et comportera un volet bilan et diagnostic*
- *non cela paraît impossible pour beaucoup de monde. Toutefois, si une méthode était proposée (intégrant l'ensemble des aspects) cela serait très intéressant car il est vrai que les décideurs sont très demandeurs de ces aspects. Toutefois, nous avons sous traité une étude sur l'évolution de notre SIG qui intègre un bilan de l'existant*
- *manque d'information sur les moyens permettant d'évaluer les gains obtenus*
- *très difficile à réaliser. Il faut plutôt parler de la logique des coûts évités et de la qualité des informations*
- *trop compliqué*
- *du point de vue économique, une telle démarche peut être spéculative car il est difficile de comparer des services et des valeurs de deux mondes différents : l'un doté de l'outil informatique, l'autre traditionnel. On a habituellement recours à la logique des coûts évités par l'évolution technologique, mais le chiffrage global est très complexe, voire illusoire. On peut surtout reconnaître des gains évidents en productivité, réactivité, en gestion efficace de problèmes transversaux, en services rendus aux citoyens, etc...*
- *trop compliqué, mais gains réalisés sur le partage des coûts d'acquisition*

3.2 – Avantages et gains directs

D'après vous, l'utilisation des informations géographiques numériques dans les services a-t-elle permis des gains directs ?

	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
Dépenses évitées grâce à l'utilisation d'une application dans une thématique (ex : gains sur la gestion de l'éclairage, des espaces verts, entretien de la voirie...)	10	9	2
Optimisation d'effectifs (performances, changements de tâches, réduction d'effectifs, ...)	9	5	5
Amélioration des rentrées fiscales	3	10	7
Réduction du poste « Données » grâce au service géomatique	8	4	6



Autres gains directs connus ou constatés, commentaires (Réponses libres)

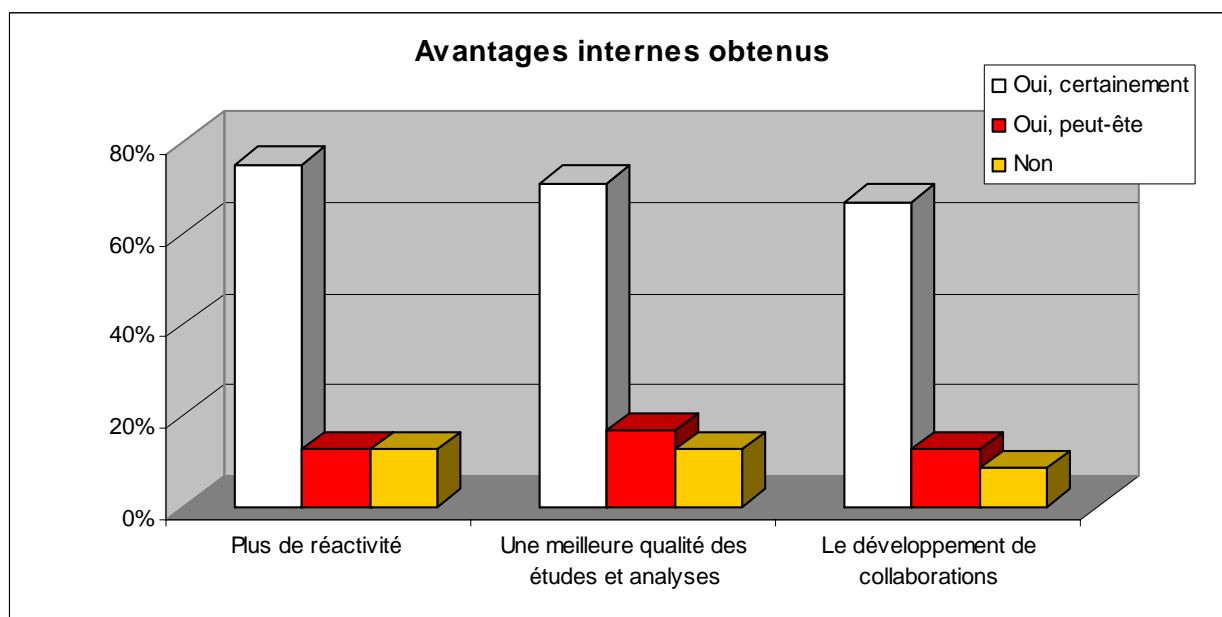
- économie d'échelle dans l'acquisition concertée de données géographiques
- centralisation des commandes au service SIG (travaux de géomètres, photos aériennes)
- les thématiques permettent aux services gestionnaires d'agir en priorité sur les zones sensibles

- *les gains obtenus ne sont pas encore identifiés formellement à ce jour. Cependant, le SIG est devenu nécessaire et indispensable pour une grande majorité des services utilisateurs (gains de temps, d'efficacité, amélioration de la communication ...)*
- *coûts évités : la qualité des informations*
- *pas de SIG*
- *la réduction du poste données est réalisée grâce à la mutualisation interne par le service géomatique mais le professionnalisme du service géomatique pousse les services à demander plus, donc le poste données augmente*
- *des économies d'un montant minimum estimé à 1,5 M €/an pour la ville, la communauté urbaine et les communes. Ces économies comprennent :*
 - o *la différence entre le coût de production de données ponctuelles et hétérogènes, élaborées à l'occasion des projets et celui de notre référentiel (économie d'échelle),*
 - o *la dépense évitée d'acquisition des données*
 - o *travaux évités de recherche, de mise en cohérence géométrique, de complèment de contenu ... qui le plus souvent nécessitent des retours terrain,*
 - o *les coûts évités grâce à la disponibilité permanente du référentiel, qui permet d'identifier les problématiques dès les premières phases de la conception des projets,*
 - o *l'optimisation de la gestion des patrimoines bâti, non bâti, équipements, réseaux .. Grâce à l'unicité et à la qualité du référentiel*
 - o *la réduction des délais de conception des projets*
 - o *la simplification des échanges entre les acteurs de l'aménagement urbain (langage commun)*
 - o *la sécurisation des ouvrages et des interventions associées à travers la disponibilité d'une information pertinente : réduction des endommagements*
 - o *les recettes induites par notre référentiel, grâce à la maîtrise des droits de diffusion*
 - o *les économies en locaux (rangement, archivage ...)*
- *des économies sur le poste données sont réalisées grâce à a mutualisation conduite par le service géomatique mais les productions du service géomatique pousse les services à demander plus, donc le poste données augmente*
- *meilleure connaissance du territoire et meilleure gestion de son occupation*
- *économie par une cohérence plus grande dans l'aménagement de l'espace grâce à cet outil d'aide géographique à la décision*
- *généralisation d'une culture SIG avec introduction de ce volet dans les différentes strates : décisionnelles (conseils communautaires ...), techniques (réunions avec les communes ...) et participatives (population et représentations civiles ...)*
- *il faudrait poser la question aux services utilisateurs*

3.3- Avantages et gains internes aux services (non chiffrables probablement)

Diriez-vous que votre SIG permet :

	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
Plus de réactivité (par rapport aux évolutions du territoire, aux commandes, ...)	18	3	3
Une meilleure qualité des études et analyses	17	4	3
Le développement de collaborations, partages de compétences en interne <u>entre les services de votre collectivité</u>	16	3	2



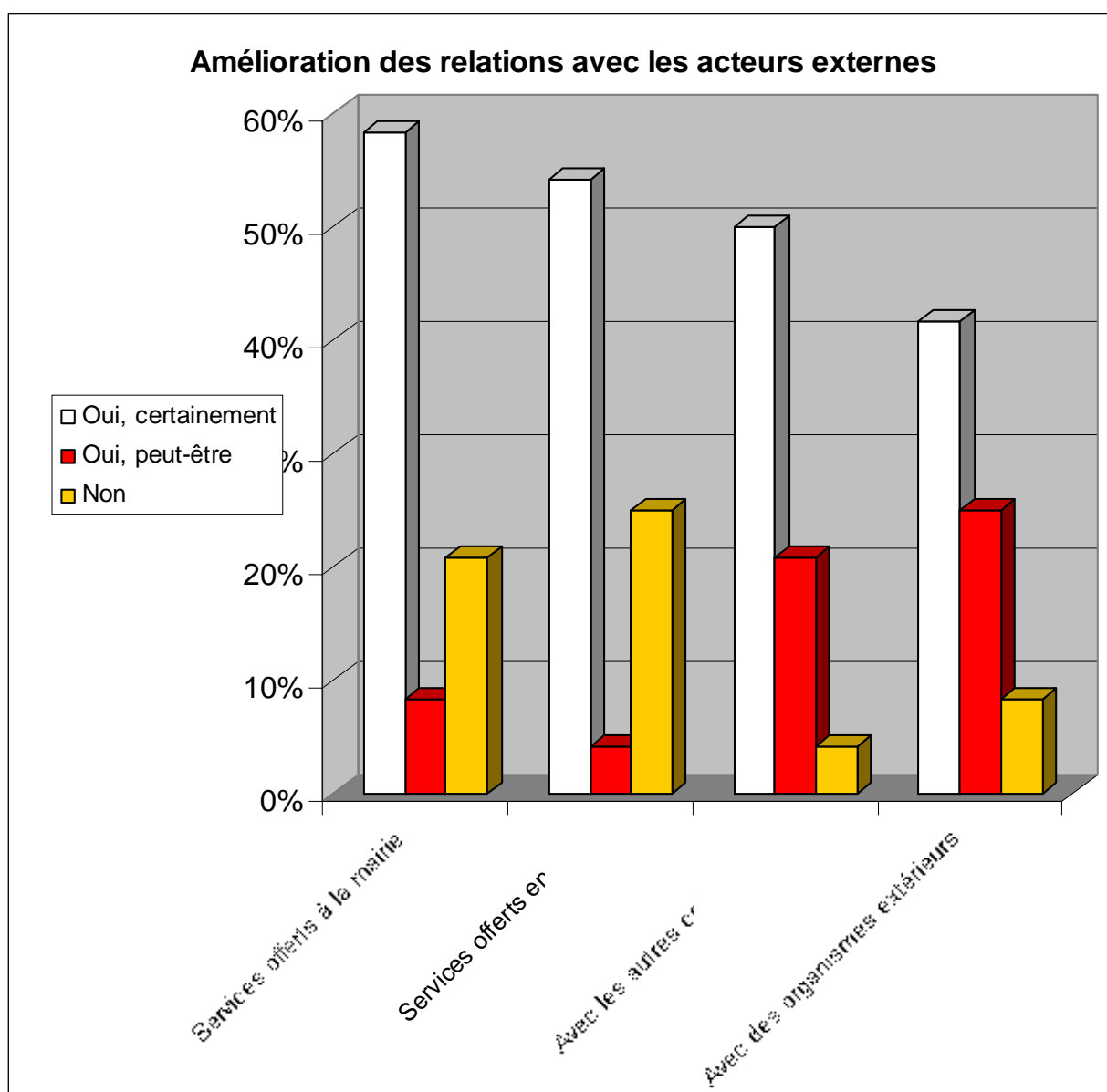
Autres gains non chiffrables, commentaires (Réponses libres) :

- transfert sur un support matériel objectif d'informations relevant autrefois de la seule connaissance de tel ou tel agent
- une meilleure connaissance du territoire
- un point d'entrée pour l'informatisation des services techniques
- introduire aux yeux des agents (dont les décideurs) une nouvelle vision pluridisciplinaire du territoire grâce à l'introduction au niveau de tous les domaines d'intervention (environnement, économie, urbanisme ...) de données métier normalisées, sécurisées, pérennes et mutualisées à l'ensemble des agents
- le principal gain est la production de documents permettant une meilleure communication et une meilleure appréciation des problématiques (planification des opérations d'aménagement, suivi des travaux, propositions au travers de documents cartographiques)
- constitution progressive d'un référentiel topo-foncier
- restitution précise de la ville en 2D et 3D à qq dizaines de cm près
- outil 4D de suivi d'évolution du bâti (cartographie automatique exhaustive des constructions nouvelles et détruites entre 2 prises de vues)
- visualisation des façades pour l'urbanisme opérationnel, etc...
- Intranet géographique pour tous les services municipaux (en cours de développement)

3.4- Avantages et gains externes à la collectivité

L'utilisation de l'information géographique a-t-elle amélioré vos relations avec les acteurs externes ?

	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
Nouveaux services offerts <u>à la mairie</u> aux usagers et citoyens	14	2	5
Nouveaux services offerts <u>en ligne</u> aux usagers et citoyens	13	1	6
Meilleures relations avec les autres collectivités et services publics	12	5	1
Développement de collaborations, partage de compétences avec des <u>organismes extérieurs</u>	10	6	2



Indiquez quels nouveaux services ont été offerts à la mairie aux usagers et citoyens (Réponses libres)

- mise en place d'un intranet dédié aux communes
- consultation libre de plans
- identification de référents SIG sur chaque commune qui permet une mise en cohérence dans l'échange, l'acquisition et la mise à jour de données géographiques
- aux guichets d'accueil : renseignements plus efficaces, production de cartes aux usagers
- renseignement du public en particulier pour les dossiers d'urbanisme
- lien Mappy sur le site Internet ville à partir de listes et thèmes établis par la ville
- photos des façades ville (photos pages jaunes)
- délivrance automatique des plans parcellaires, des notes de renseignement d'urbanisme. Ce service existait avant mais aujourd'hui l'information est délivrée plus rapidement et fiable
- diffusion données cadastrales et gestion des permis de construire
- renseignements du public
- cartes utilisées dans les conseils de quartier
- prévu mais prématuré
- pas de SIG
- le renseignement du public et des professionnels : la qualité des documents, la rapidité de production
- plan officiel de la ville et répertoire des voies et bâtiments publics
- borne de visualisation de la ville en perspectives interactives au gré de l'utilisateur
- borne de consultation élargie du cadastre, PLU, vues aériennes, etc...
- maquette numérique exacte de la ville (photomodèle 3D vrai à haute résolution)
- la consultation et la diffusion de plans existaient avant le SIG. Ce qui a changé c'est :
 - o la fourniture immédiate des documents (avant il fallait commander et repasser le lendemain ou le surlendemain)
 - o l'augmentation de l'offre : ortho, MNT, MNE, plans thématiques ...
 - o la fourniture de documents à la demande : format, découpage échelle, contenu ... qui étaient figés en mode analogique
 - o la fourniture de documents en couleur

Indiquez quels nouveaux services ont été offerts en ligne aux usagers et citoyens (Réponses libres)

- cartographie dynamique sur site Internet : borne verre/papier, parkings handicapés
- à terme : POS, cadastre, chantiers sur Internet
- plan interactif
- en projet l'ouverture d'un volet cartographique sur le site Internet de la ville : visualisation de l'orthophotoplan, de données localisées propres à la collectivité ...
- plan accessible sur Internet montrant tous les points d'intérêts et services offerts par la ville analyses de proximité/adresse des services publics (crèches, écoles, sports...)
- Internet : mise en ligne récente d'un plan de ville avec les points d'intérêt et d'une carte des déperditions thermiques par les toits
- DICRIM et Communication sur les grandes opérations d'investissement sur Internet
- consultation sur Internet du plan de la ville avec localisation des éléments remarquables (crèches, écoles musées, etc..)
- recherche et visualisation
- Un projet est en cours d'étude concernant la mise à disposition du grand public d'une application de consultation d'une partie du cadastre et du PLU
- application SIG du portail
- d'ici un an après le déploiement en interne
- les services aux usagers ne sont pas développés aujourd'hui
- tout le SIG est en ligne notamment l'urbanisme et les données administratives
- consultation plan de ville et vues aériennes sur Internet (en cours de refonte)
- mise à disposition du public, depuis 1995, de la carto et de l'ortho avec recherche à l'adresse sur Internet
- possibilité de commander des données par courriel (120 000 €/an)
- possibilité de fournir les données par Internet

Avec quels services publics et collectivités les relations ont-elles été améliorées ? (Réponses libres)

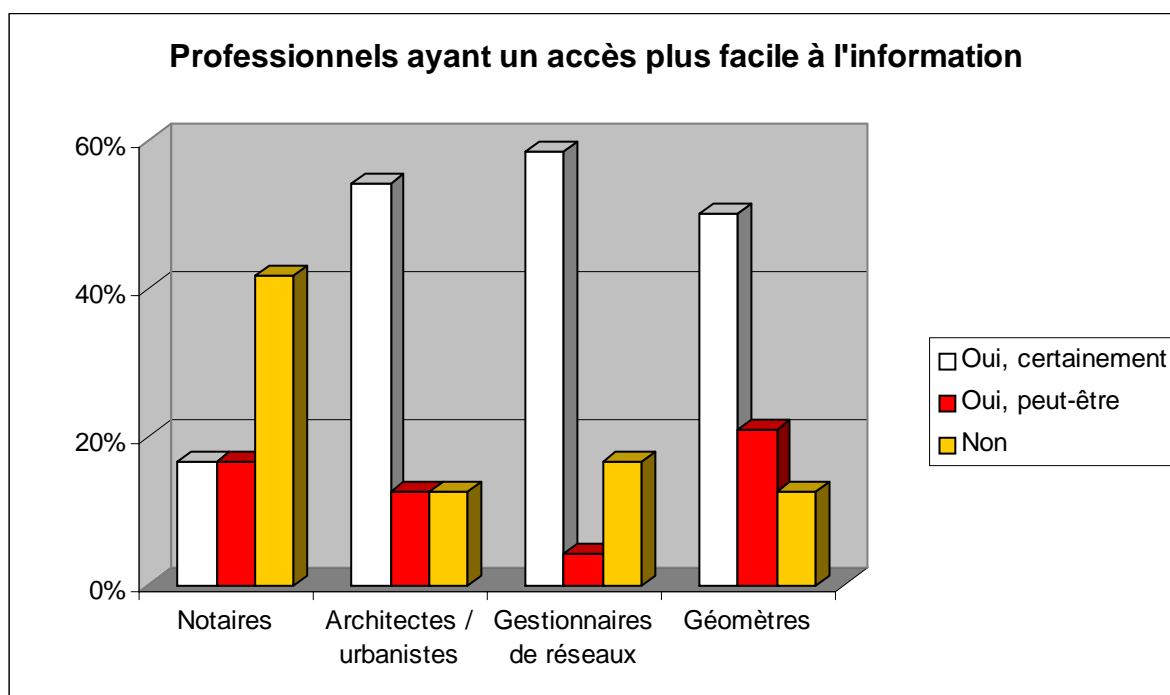
- DGE DGI
- avec la communauté d'agglomération (rapprochement sur certains projets)
- communes, SCOT, Agence d'urbanisme, services de l'Etat
- agglomération, transport, académie, impôts, préfecture
- DGI, département, préfecture
- gain de temps
- fourniture de données de référence vers les communes
- mutualisation d'applications portant sur l'information géographique avec les communes de l'agglomération,
- mutualisation d'acquisition de données avec le CG
- le travail est facilité par l'échange d'informations géographiques avec les prestataires travaillant pour la mairie (agence d'urbanisme, PACT, opérateur d'urbanisme, etc...)
- services de l'Etat (DDE, CETE, DGI etc...), et autres communauté d'agglomération
- toutes les communes, les syndicats intercommunaux, les services de l'Etat (DDE, police, EDF, GDF)
- les concessionnaires surtout
- les géomètres (secteur privé)
- mise à disposition aux communes de l'agglomération des données géographiques de base nécessaires pour leurs études diverses (aménagement en particulier)
- mise à disposition de l'orthophoto à haute résolution et autres données du SIG, cartographie thématique pour divers services publics, habitat social, sécurité civile, sociétés de transport, ANRU, etc...
- la communauté fournit gratuitement à ses communes membres :
 - o l'intégralité de son référentiel et la grande majorité de ses données métier en consultation en ligne
 - o l'intégralité des prestations figurant au catalogue
- les relations avec la région et le département sont à l'étude.
- Il n'y a malheureusement pas de relation avec les services de l'Etat qui se réfugient dans la logique nationale (pas de salut en dehors du RGE !)
- toutes les communes du territoire les syndicats intercommunaux, les services de l'Etat (DDE, DDAS, police, gendarmerie), le département, le SDIS, EDF/GDF
- partage du même référentiel et mutualisation des données géographiques
- évite aux autres de recréer une information existante.
-

S'il n'y a pas eu d'amélioration, pouvez-vous indiquer en quelques mots pourquoi (Réponses libres)

- les applications SIG consistent essentiellement chez nous en des outils de gestion opérationnelle sur les éléments à la charge de la ville. Il y a donc très peu de relations induites avec les autres collectivités.
- identification des outils et besoins de chacun qui permet de préparer les stratégies d'échange de données
- constitution d'un réseau élargi d'acteurs SIG locaux

Avantages procurés aux professionnels

	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
Si oui lesquels ?			
notaires	4	4	10
Architectes / urbanistes	13	3	3
gestionnaires de réseaux	14	1	4
géomètres	12	5	3



Autres avantages et gains externes à la collectivité, commentaires (Réponses libres) :

- fourniture anecdotique de données à des entités externes (agence d'urbanisme ...)
- nombreuses conventions d'échange de données ou de mise à disposition : pompiers, police, sécurité, opérateurs de réseaux Eau EDF GDF télécom, enseignement ...
- avec des organismes extérieurs : à venir
- un des avantages majeurs que je vois aux progrès récents de l'information géographique est celui de donner des images vivantes rendant plus intelligibles pour les citoyens les territoires et les politiques d'aménagement qui y sont appliquées, ce qui favorise la démocratie participative. Par exemple, il est probable que la banalisation du recours aux globes virtuels par le grand public contribuera, à terme, à une meilleure prise de conscience du "village planétaire" et des problèmes de développement durable
- mise en place, avec les gestionnaires de réseaux, d'un outil de gestion des échanges de documents informatisés nécessaires à la conception des projets (GEDIP) se substituant aux documents réglementaires tels que les demandes de renseignement (DR).
- des gains supplémentaires seront possibles avec une ouverture sur Internet qui n'est pas encore réalisée mais qui devra tenir compte d'un cadre juridique des échanges complexes à mettre en œuvre,
- le vrai gain sera possible avec une vraie ouverture sur Internet qui n'est pas réalisée aujourd'hui

Annexe

Questionnaire diffusé

L'AMGVF et l'information géographique

Difficultés rencontrées et améliorations obtenues

Questionnaire

PRESENTATION - OBJECTIF

Ce questionnaire a pour objectif de faire émerger d'une part les difficultés rencontrées par les membres de l'AMGVF dans l'usage de l'information géographique et d'autre part les avantages qu'ils ont observés à l'occasion du déploiement de l'information géographique dans leurs services.

Il permettra de mieux cibler les besoins les concernant pouvant être traités par l'AMGVF ainsi que ceux pouvant faire l'objet de propositions ou de travaux au CNIG.

PRESENTATION

Le questionnaire est articulé autour de trois parties :

- **le profil de l'organisme**, afin de connaître la collectivité et l'état d'avancement du développement de l'information géographique dans ses services. Cette partie comprend en particulier le recueil de toutes les applications thématiques engagées ou opérationnelles dans la collectivité,
- **les difficultés rencontrées**. Elles sont décrites selon cinq axes :
 - o les référentiels géographiques
 - o la production des données
 - o les règles techniques d'échange et la mise en œuvre du partage
 - o les aspects juridiques de la mise à disposition des données produites par la collectivité,
 - o les actions à mutualiser
- **les avantages et gains** : il s'agit de cerner les différents progrès, gains directs ou gains indirects, internes ou externes, produits par l'utilisation des informations géographiques numériques.

Une rubrique « Commentaires » permet de compléter les items proposés.

MODALITES

L'objectif étant seulement d'identifier les attentes et les avantages obtenus, les questions sont simples, de type oui / non.

Toutefois, chaque rubrique est complétée par une case « Autres – Commentaires » qui offre la possibilité de compléter ou de décrire certains aspects importants qui vous paraissent intéressants à expliciter. Ces cases accueillent également les vœux ou attentes particulières qui ne peuvent pas être exprimées dans le questionnaire.

Les longueurs des rubriques « Autres - Commentaires » sont libres.

L'analyse et le rendu de ce questionnaire ne donneront pas lieu à publication de données nominatives et seront totalement anonymisés.

Merci de votre contribution.

Partie 1 – Profil

1.1 - L'organisme :					
<ul style="list-style-type: none"> Nom de la collectivité : Nombre d'habitants : 					
1.2 - Personne ayant répondu au questionnaire					
<ul style="list-style-type: none"> Nom / Prénom : Fonction : Coordonnées : 					
1.3 - Développement de l'information géographique :					
<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un service dédié ? 	O / N				
Si oui, depuis quand (nb d'années)	<table border="1"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles données géographiques de base sont accessibles dans les services potentiellement utilisateurs ? <ul style="list-style-type: none"> Orthophotographie Parcellaire Filaire de voirie Base d'adresses localisées Altimétrie Autres : 	O / N O / N O / N O / N O / N				
<ul style="list-style-type: none"> Des règles pour la mise à disposition des données produites ont-elles été définies ? 	O / N				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les applications thématiques (voir ci-dessous) engagées ou opérationnelles : 	Engagé	Opérationnel			
<ul style="list-style-type: none"> Domaine public 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Voirie (entretien) 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Voirie (exploitation) 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Eclairage public 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Réseaux humides (EP, EU) 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Réseaux secs (télécoms, câble, ...) 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Ordures ménagères 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Espaces verts 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Planification 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Application du droit des sols 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Logement social 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Foncier 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Développement économique et tourisme 	O / N	O / N			
<ul style="list-style-type: none"> Concertation (projets d'aménagement, d'urbanisme) 	O / N	O / N			

<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les applications thématiques (voir ci-dessous) engagées ou opérationnelles (<i>suite de la page précédente</i>) : 	Engagé	Opérationnel
<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion de risque 		
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ inondation 	O / N	O / N
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ incendie 	O / N	O / N
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mouvements de terrain 	O / N	O / N
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ industriel 	O / N	O / N
<ul style="list-style-type: none"> ○ Autres (lister s'il vous plaît) 		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ces applications sont-elles plutôt mises en œuvre au sein du service géomatique que dans les services utilisateurs ? 	O / N	O / N

1.4 - Autres éléments ou informations significatifs, commentaires :

Partie 2 – Difficultés rencontrées

2.1 – Difficultés sur les référentiels géographiques	
1.1.1.1.1.1.1 Les composantes du RGE vous sont-elles utiles ?	
○ BD Ortho	O / N
○ BD Parcellaire	O / N
○ BD Topo	O / N
Avez-vous des remarques à apporter sur :	
• Le cadastre PCI :	
○ La géométrie (continuité, décalages, ...)	O / N
○ Les délais de mise à jour	O / N
○ Le non partage du PCI avec les services de l'Etat	O / N
• Les levés à très grande échelle (centimétriques)	O / N
○ Si oui, lesquelles ?	
• La politique de licence et d'usage des bases de données en France	O / N
○ Si oui, lesquelles ?	
• Autres éléments significatifs, commentaires :	

2.2 - Difficultés sur la production des données	
D'après vous, des progrès doivent-ils être accomplis – par vous, par l'Etat ou par les producteurs - sur les aspects techniques suivants :	
• La prise en compte de la qualité des données dans la production	O / N
• L'absence de coordination pour la production des données, entraînant plusieurs saisies du même lot (en interne ou par d'autres organismes)	O / N
• Le manque de recommandations communes (cahiers des charges, modèles de données)	O / N
• Autres sujets, commentaires :	

2.3 – Difficultés sur les règles techniques d'échange et la mise en œuvre du partage	
Quels aspects sont porteurs de difficultés ?	
• La diversité des formats d'échanges avec les partenaires	O / N
• L'absence de description commune pour les thématiques : dictionnaires, nomenclatures, thésaurus, catalogues,	O / N
• L'arrivée des nouvelles normes mondiales et européennes	O / N
• Autres points, commentaires :	

2.4 – Difficultés concernant les droits de mise à disposition des données produites par la collectivité	
Les items suivants sont-ils pénalisants pour la mise à disposition de données ?	
• Le risque d'engagement de la responsabilité de la collectivité	O / N
• La production d'actes administratifs sous forme papier alors que tous les documents sont numériques (par exemple pour les PLU)	O / N
• Les difficultés à appliquer la loi « Informatique et libertés »	O / N
• La connaissance des droits des différents producteurs	O / N
• L'application de l'environnement juridique français et européen ?	O / N
• Autres points, commentaires	

2.5 - Mutualisation des actions	
D'après vous, des progrès doivent-ils être accomplis sur les aspects suivants ?	
• La coordination pour la rédaction des spécifications nécessaires à la mise au point des applicatifs thématiques ?	O / N
• La mutualisation des développements d'applicatifs thématiques sur des logiciels libres ?	O / N
• La formalisation d'un groupe pour la négociation des droits de licences et de maintenance auprès des éditeurs de logiciels ?	O / N
• Autres sujets, commentaires,	

2.6 - Autres difficultés rencontrées - Commentaires généraux - Vœux particuliers

Partie 3 - Avantages et gains obtenus

3.1 - Evaluation des avantages	
Dans votre collectivité, avez-vous réalisé ou fait réaliser une évaluation des gains obtenus par l'utilisation de l'information géographique ?	O / N
Commentaires :	

3.2 – Avantages et gains directs			
D'après vous, l'utilisation des informations géographiques numériques dans les services a-t-elle permis des gains directs ? <i>(cochez la case correspondante)</i>	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
<ul style="list-style-type: none"> Dépenses évitées grâce à l'utilisation d'une application dans une thématique (ex : gains sur la gestion de l'éclairage, des espaces verts, entretien de la voirie...) 			
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation d'effectifs (performances, changements de tâches, réduction d'effectifs, ...) 			
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des rentrées fiscales 			
<ul style="list-style-type: none"> Réduction du poste « Données » grâce au service géomatique 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres gains directs connus ou constatés, commentaires : 			

3.3 – Avantages et gains internes aux services (non chiffrables probablement)			
Diriez-vous que votre SIG permet : <i>(cochez la case correspondante)</i>	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
<ul style="list-style-type: none"> Plus de réactivité (par rapport aux évolutions du territoire, aux commandes, ...) 			
<ul style="list-style-type: none"> Une meilleure qualité des études et analyses 			
<ul style="list-style-type: none"> Le développement de collaborations, partages de compétences en interne <u>entre les services de votre collectivité</u> 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres gains non chiffrables, commentaires : 			

3.4 – Avantages et gains externes à la collectivité :			
L'utilisation de l'information géographique a-t-elle amélioré vos relations avec les acteurs externes ? (cochez la case correspondante)	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux services offerts <u>à la mairie</u> aux usagers et citoyens 			
Si oui, indiquez lesquels s'il vous plaît :			
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux services offerts <u>en ligne</u> aux usagers et citoyens 			
Si oui, indiquez lesquels s'il vous plaît :			
<ul style="list-style-type: none"> Meilleures relations avec les autres collectivités et services publics - Si oui : lesquels ? - Si non, pouvez-vous indiquer en quelques mots pourquoi 			
<ul style="list-style-type: none"> Accès plus facile à l'information pour les professionnels 			
Si oui lesquels ?			
notaires			
Architectes / urbanistes			
gestionnaires de réseaux			
géomètres			
autres			
<ul style="list-style-type: none"> Développement de collaborations, partage de compétences avec des <u>organismes extérieurs</u> 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres avantages et gains externes à la collectivité, commentaires : 			